

RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL ET BILAN ANNUEL INTERNE DTO

Trame conforme au DTO.GEN.270

1. Objet du formulaire

Conformément au *DTO.GEN.270*, un organisme DTO doit dresser tous les ans un bilan annuel interne des missions et des responsabilités décrites au point *DTO.GEN.210* et rédiger un rapport concernant ce bilan. Il doit également établir un rapport d'activité annuel. Ces deux documents concernent l'année calendaire écoulée.

Cette trame, conforme au *DTO.GEN.270* et ses AMC, est mise à disposition des DTO afin de faciliter la réalisation du bilan annuel et du rapport d'activité annuel.

2. Modalités de transmission à la DSAC

Le rapport sur le bilan interne et le rapport d'activité annuel doivent être transmis à la DSAC **au plus tard le premier trimestre** de l'année N pour l'année N-1.

Le DTO doit envoyer ce document par METEOR par l'onglet « Dossiers » :

- Catégorie dossier : « *Communication d'éléments par l'organisme* »
- Objet : « *Bilan interne et rapport d'activité 202X¹* »
- Type de dossier : « *#046 - Notification – Bilan annuel interne et rapport d'activité annuel* »

Remarque : Un DTO affilié à la FFA a la possibilité d'élaborer ces documents et de les adresser à la DSAC via l'interface SMILE AEROCLUB - METEOR.

3. Identification du DTO

Nom du DTO		Numéro	FR.DTO.
Nom et prénom du Représentant			
Date			
Signature			

Année objet du rapport d'activité
et du bilan annuel interne

¹ Indiquer l'année objet du rapport d'activité et du bilan annuel interne

Ce rapport d'activité reprend les points de l'*AMC1 DTO.GEN.270(b)*.

1. Formations EASA déclarées par le DTO

Liste des formations indiquées sur la déclaration, référence des programmes et nombre de stagiaires ayant suivi tout ou partie d'une formation déclarée dans l'année calendaire considérée.

Liste des formations indiquées sur la déclaration (ex : PPL(A) pratique)	Fournisseur du programme le cas échéant (ex: FFH, FFA...)	Référence et version des programmes utilisés (ex : version 2025-03)	Formation dispensée au cours de l'année	Formation dispensée dans les 36 mois	Nombre de stagiaires
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Pour toutes les formations non dispensées au cours des 36 derniers mois, renseigner le tableau ci-dessous :

Liste des formations indiquées sur la déclaration et non dispensées dans les 36 derniers mois (ex : PPL(A) pratique)	Décision du DTO	
	Retrait du cours de la déclaration ²	Conservation du cours sur la déclaration, et, conformément à l'AltMoC au DTO.GEN.135 (FOR/25-048), le DTO atteste avoir vérifié les programmes, les moyens associés, et informé tous les instructeurs concernés des particularités et évolutions du programme ³ .
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

² Le choix de cette option implique le renvoi d'une déclaration DTO.

³ La DSAC recommande que le DTO archive les preuves de cette information.

1bis. [Avions] Formation pour les autorisations d'accès aux altiports

Le cas échéant, préciser si des formations aux autorisations d'accès aux altiports ont été réalisées dans l'année écoulée, les altiports et le nombre de stagiaires.

Cette déclaration n'est pas requise réglementairement dans le rapport d'activité annuel mais permet à la DSAC d'avoir un suivi de cette activité.

Altiports	Aéronefs	Nombre de stagiaires

2. Instructeurs

Liste des instructeurs ayant dispensé dans l'année considérée des formations théoriques, sur simulateur, ou en vol.
Remplir le tableau ci-dessous ou fournir en pièce jointe un équivalent.

DSAC

3. Moyens pédagogiques

Liste des aéronefs et FSTD utilisés, en précisant les formations dispensées sur chaque aéronef ainsi que les aérodromes ou sites d'exploitation principalement utilisés par les aéronefs.

Remplir le tableau ci-dessous ou fournir en pièce jointe un tableau équivalent.

D S A C

4. Accidents et incidents

Liste des évènements de sécurité (au sens du règlement (EU) 376/2014) survenus en formation dans l'année considérée.

Date	Description	Déclaration à l'autorité
Ex :01/11/2024	Sortie de piste en vol solo	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

5. Autres

Autres informations pertinentes sur l'activité de formation (ex : changement important dans l'année, difficultés rencontrées...)

D S A C

Le bilan annuel consiste en une évaluation interne visant à déterminer si le DTO s'acquitte de ses tâches et responsabilités conformément au point *DTO.GEN.210*. Cette trame de rapport sur le bilan interne reprend les points de l'*AMC1 DTO.GEN.270(a)*.

Ce bilan doit être utile au DTO pour vérifier sa conformité et son bon fonctionnement, et identifier des axes d'amélioration si nécessaire. Il comprend volontairement des rappels sur les exigences réglementaires (ex : missions du représentant) et la diffusion de bonnes pratiques.

Lorsqu'une évaluation est demandée, il est recommandé de détailler les résultats dans le champ prévu à cet effet. Lorsque des non-conformités sont détectées par le DTO, il est nécessaire d'indiquer les actions correctives mises en œuvre au point 7 « Conclusion ».

0. Participants

Liste du personnel du DTO ayant participé à la revue annuelle interne.

Nom et prénom	Fonction

1. Documentation

1.1 Déclaration

Vérification de la déclaration. Les informations suivantes sont-elles à jour ?

- Représentant Oui Non
- Responsable pédagogique Oui Non
- Liste des formations EASA Oui Non
- Aéronefs Oui Non
- Bases Oui Non N/A
- Responsables pédagogiques adjoints Oui Non N/A

Si une de ces informations n'est pas à jour, le DTO doit renvoyer une déclaration via METEOR.

Commentaires :

1.2 Documentation interne

Si le DTO a établi un manuel et/ou des procédures internes, ces documents sont-ils :

- A jour ? Oui Non N/A
- Disponible pour le personnel concerné ? Oui Non N/A

Ces documents ne sont pas une exigence réglementaire, mais une bonne pratique qui favorise le bon fonctionnement et la continuité de l'activité du DTO, notamment en cas de changement de personnel.

Commentaires :

D S A C

2. Personnel**2.1 Missions du représentant**

Comment le représentant évalue la connaissance de ses missions, rappelées ci-dessous ?

- Vérification de la conformité des activités par rapport à la réglementation et à la déclaration (y compris veille réglementaire) ;
- Elaboration et mise en œuvre d'une politique de sécurité ;
- Promotion de la sécurité ;
- Mise à disposition des ressources nécessaires.

Insuffisant Plutôt insuffisant Plutôt suffisant Suffisant

Justification de l'évaluation :

2.2 Missions du responsable pédagogique

Comment le responsable pédagogique évalue la connaissance de ses missions, rappelées ci-dessous ?

- Vérification de la conformité des formations ;
- Veiller au bon déroulement de la formation au vol et de l'instruction théorique ;
- Supervision des progrès des stagiaires ;
- Supervision des responsables pédagogiques adjoints (le cas échéant).

Insuffisant Plutôt insuffisant Plutôt suffisant Suffisant

Justification de l'évaluation :

2.3 Instructeurs

La liste des instructeurs (vol et sol) contient-elle les informations concernant les qualifications et priviléges des instructeurs ? Oui Non

Cette liste est-elle à jour ? Oui Non

Comment le DTO évalue son suivi des qualifications et priviléges des instructeurs ?

Insuffisant Plutôt insuffisant Plutôt suffisant Suffisant

Commentaires et justification de l'évaluation :

D S A C

3. Organisation et fonctionnement

3.1 Ressources

Comment le DTO évalue l'adéquation de ses ressources ?

- | | | | | |
|----------------------------------|--------------------------------------|---|---|------------------------------------|
| • Financières | <input type="checkbox"/> Insuffisant | <input type="checkbox"/> Plutôt insuffisant | <input type="checkbox"/> Plutôt suffisant | <input type="checkbox"/> Suffisant |
| • Instructeurs | <input type="checkbox"/> Insuffisant | <input type="checkbox"/> Plutôt insuffisant | <input type="checkbox"/> Plutôt suffisant | <input type="checkbox"/> Suffisant |
| • Aéronefs | <input type="checkbox"/> Insuffisant | <input type="checkbox"/> Plutôt insuffisant | <input type="checkbox"/> Plutôt suffisant | <input type="checkbox"/> Suffisant |
| • Locaux et matériel pédagogique | <input type="checkbox"/> Insuffisant | <input type="checkbox"/> Plutôt insuffisant | <input type="checkbox"/> Plutôt suffisant | <input type="checkbox"/> Suffisant |

Justification de l'évaluation :

3.2 Politique sécurité

La politique sécurité comprend-elle toutes les méthodes listées à l'*AMC1 DTO.GEN.210(a)(1)(ii)* pour l'identification des dangers, l'évaluation des risques, l'implémentation et suivi des mesures de réduction de risques, le report d'évènements ? Oui Non

Des dangers spécifiques à l'activité du DTO ont-ils été identifiés ? Oui Non

Comment le DTO évalue ?

- | | | | | |
|--|--------------------------------------|---|---|------------------------------------|
| • La mise en œuvre de la politique | <input type="checkbox"/> Insuffisant | <input type="checkbox"/> Plutôt insuffisant | <input type="checkbox"/> Plutôt suffisant | <input type="checkbox"/> Suffisant |
| • L'adéquation de la politique avec l'activité du DTO | <input type="checkbox"/> Insuffisant | <input type="checkbox"/> Plutôt insuffisant | <input type="checkbox"/> Plutôt suffisant | <input type="checkbox"/> Suffisant |
| • La cohérence nombre de reports d'évènement / activité du DTO | <input type="checkbox"/> Insuffisant | <input type="checkbox"/> Plutôt insuffisant | <input type="checkbox"/> Plutôt suffisant | <input type="checkbox"/> Suffisant |
| • Le suivi de l'efficacité des mesures de réduction de risques | <input type="checkbox"/> Insuffisant | <input type="checkbox"/> Plutôt insuffisant | <input type="checkbox"/> Plutôt suffisant | <input type="checkbox"/> Suffisant |

Commentaires et justification de l'évaluation :

3.3 Suivi des non-conformités et actions correctives

Y-a-t-il des non-conformités non clôturées ?

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| • Externes (par la DSAC : vérifier METEOR) | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| • Internes (par le DTO) | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

Comment le DTO évalue l'efficacité des actions correctives ?

Insuffisant Plutôt insuffisant Plutôt suffisant Suffisant N/A

Commentaires et justification de l'évaluation :

4. Formation**4.1 Programmes**

Tous les programmes de formations du DTO sont-ils à jour ? Oui Non

En cas d'utilisation de programmes de formations considérés comme conformes, comment le DTO évalue son suivi des versions des programmes (ex : s'assurer que la mise à jour de programme par un fournisseur est prise en compte rapidement) ?

Insuffisant Plutôt insuffisant Plutôt suffisant Suffisant N/A

En cas d'utilisation de programmes établis par le DTO, la conformité a-t-elle été vérifiée ? Oui Non N/A

Les programmes sont-ils en adéquation avec les moyens du DTO (ex : utilisation d'un aéronef à motorisation électrique prévue ou non dans le programme, équipements suffisants pour réaliser les exercices du programme...) ?

Insuffisant Plutôt insuffisant Plutôt suffisant Suffisant

Commentaires et justification de l'évaluation :

4.2 Suivi des formations

L'AMC1 DTO.GEN.270(a) §(c) prévoit un sondage aléatoire des livrets de progression pendant la revue.

Préciser la liste des dossiers de formations théoriques et pratiques sondés :

Quel est le taux de réussite des élèves du DTO aux examens théoriques ?

Quel est le taux de réussite des élèves du DTO aux examens pratiques ?

Comment le DTO évalue :

- Le suivi de la formation théorique Insuffisant Plutôt insuffisant Plutôt suffisant Suffisant
- La tenue des livrets de progression Insuffisant Plutôt insuffisant Plutôt suffisant Suffisant

Justification de l'évaluation :

D S A C

5. Moyens**5.1 Installations et bases**

Comment le DTO évalue l'adéquation de ses locaux avec son activité ?

Insuffisant Plutôt insuffisant Plutôt suffisant Suffisant

Comment le DTO évalue l'adéquation de ses bases avec les formations dispensées (ex : vol de nuit, voltige, coactivité, contrôle aérien...)?

Insuffisant Plutôt insuffisant Plutôt suffisant Suffisant

Justification de l'évaluation, difficultés particulières :

5.2 Aéronefs et FSTD

La liste des aéronefs est-elle à jour ? Oui Non

Comment le DTO évalue son suivi des aéronefs et des documents associés des aéronefs (y compris entretien) ?

Insuffisant Plutôt insuffisant Plutôt suffisant Suffisant

Comment le DTO évalue l'adéquation de sa flotte avec les formations dispensées (homogénéité de la flotte, type, équipement...)

Insuffisant Plutôt insuffisant Plutôt suffisant Suffisant

Commentaires et justification de l'évaluation :

D S A C

6. [Avion et Hélicoptère] Vols de découverte

Ce point de ne fait pas partie réglementairement du bilan interne. Il est ajouté dans cette trame pour aider le DTO à s'assurer de la conformité de ces opérations.

Le DTO réalise-t-il des vols de découverte ? Oui Non

Si oui, a-t-il :

- Elaboré un document cadrant les vols de découverte ; Oui Non
- Désigné une personne pour effectuer la sécurité des vols ; Oui Non
- Pris en compte les risques spécifiques à l'activité vols de découvertes dans le cadre de sa politique sécurité ? Oui Non

Commentaires :

7. Conclusion et actions décidées lors de la revue

Synthétiser ici les actions décidées lors de la revue.